

2. Typologie des bibliothèques

Table des matières

1. Introduction et objectif du cours	3
2. Classification de l'Unesco	4
Introduction	4
a) Bibliothèques nationales	4
b) Bibliothèques d'enseignement supérieur	4
c) Autres bibliothèques importantes non spécialisées	4
d) Bibliothèques scolaires	4
e) Bibliothèques spécialisées	4
f) Bibliothèques de lecture publique	4
La bibliothèque nationale de France	6
a) Histoire	6
b) Statut	6
c) Missions :	6
d) Services	7
e) Personnel	7
f) Collections	7
g) Publics	9
Les bibliothèques universitaires	11
a) Histoire	11
b) Public	11
c) Personnel et budget	11
d) Collections	12
e) Le réseau des bibliothèques universitaires	12
La Bibliothèque publique d'information	13
a) Mission	13
b) Publics	13
c) Personnel et budget	14
d) Collections	14
La bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI)	15
a) Collections	15

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques
Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

b) Particularités _____	15
Bibliothèques scolaires _____	17
a) Les BCD : bibliothèques centre de documentaire _____	17
b) Les CDI : centres de documentation et d'information _____	17
Bibliothèques spécialisées et centres de documentation _____	18
a) Caractéristiques _____	18
b) Évolution des systèmes documentaires _____	19
c) Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger _____	19
Les bibliothèques de lecture publique _____	20
a) Bibliothèques municipales _____	20
b) Bibliothèques départementales de prêt _____	22
c) Bibliothèques d'associations _____	23
d) Bibliothèques d'entreprises _____	23
e) Bibliothèques de prisons _____	24
f) Bibliothèques d'hôpitaux _____	24

1. Introduction et objectif du cours

Avant de présenter les bibliothèques et centres de documentation en France, voici la définition de l'UNESCO, adoptée lors de sa 16ème assemblée générale du 13 novembre 1970 (l'UNESCO a pour mission d'étudier l'ensemble des phénomènes culturels et éducatifs de par le monde et d'établir des statistiques internationales en ce qui concerne les différents types d'institutions culturelles et éducatives).

“ Est considérée comme bibliothèque, quelle que soit sa dénomination, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment graphiques et audiovisuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation “.

Dans cette définition, on retiendra : les termes de collection organisée qui signifie classée dans un ordre méthodique simple qui permet un repérage rapide des documents, l'idée de documents de toute nature qui inclut les documents multimédias et informatiques inconnus dans nos établissements à l'époque, le service du personnel sous-entendu qualifié et formé, enfin les finalités poursuivies qui sont multiples.

Objectifs du cours

Classer les bibliothèques et en faire une typologie en suivant la classification internationale des bibliothèques de l'UNESCO (13/11/1970).

2. Classification de l'Unesco

Introduction

La classification de l'UNESCO distingue six catégories de bibliothèques.

a) Bibliothèques nationales

Elles sont responsables de l'acquisition et de la conservation d'exemplaires de toutes les publications éditées dans le pays.

— La bibliothèque nationale de France

b) Bibliothèques d'enseignement supérieur

Ce sont les bibliothèques universitaires au service des étudiants et du personnel enseignant, les bibliothèques d'institut et de laboratoire, les bibliothèques d'établissements supérieurs.

c) Autres bibliothèques importantes non spécialisées

Ce sont les bibliothèques encyclopédiques de caractère savant à rayonnement national. Exemples : la Bibliothèque Mazarine, la Bpi, la bibliothèque des sciences et de l'industrie (Paris)... La BSI (Bibliothèque des sciences et de l'industrie)

d) Bibliothèques scolaires

Elles dépendent d'un établissement d'enseignement autre que supérieur. Exemples : en France les BCD et les CDI.

e) Bibliothèques spécialisées

Elles comprennent tous les centres de documentation spécialisée.

f) Bibliothèques de lecture publique

Elles disposent d'une collection encyclopédique, elles desservent une collectivité et sont ouvertes à l'ensemble de ses membres qu'elles soient financées par des fonds publics ou privés. Elles comprennent les bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, les bibliothèques de comités d'entreprises, les bibliothèques d'association, d'hôpitaux etc.

- Les bibliothèques municipales
- Les bibliothèques départementales de prêt

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques
Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

- Les bibliothèques d'associations
- Les bibliothèques d'entreprises
- Les bibliothèques de prisons
- Les bibliothèques d'hôpitaux

La bibliothèque nationale de France

a) Histoire

La BNF est née d'une collection privée rassemblée au fil des siècles par les rois de France. A l'époque de Charles V (1364-1380), elle compte déjà un millier de manuscrits. François Ier en a fait une institution publique, a nommé un Maître de la Librairie, et a institué le dépôt légal par l'ordonnance de Montpellier en date du 28 décembre 1537. Elle fut ouverte aux savants en 1720. Elle s'enrichit de 300 000 volumes lors des confiscations révolutionnaires (biens de nobles du clergé et des émigrés séquestrés par l'État). Elle s'agrandit en 1858 et peut accueillir 360 lecteurs, avec la création de la salle Labrousse dite désormais salle ovale. En 1988 François Mitterrand décide la construction d'une nouvelle bibliothèque pour faire face à l'accroissement des collections, et des publics.

La BNF, dans ses nouveaux bâtiments dessinés par l'architecte Dominique Perrault, a été ouverte au public le 20 décembre 1996. En 1994, un décret fixe les missions de la Bnf et déploie les collections sur plusieurs **sites** :

-Site François Mitterrand : Imprimés, périodiques, audiovisuel, documents multimédia, documents sonores, vidéogrammes, la Joie par les livres (collections jeunesse)

-Site Richelieu : les départements spécialisés : Cartes et Plans, estampes,

photographies, monnaies, médailles, -Bibliothèque de l'Arsenal : les arts du spectacle - Bibliothèque-musée de l'Opéra : la Musique, programme, maquettes, costumes...

-Maison Jean Vilar (Avignon) : théâtre -2 Centres techniques (Bussy Saint Georges, Sablé) : conservation

b) Statut

Il a été défini par le décret n°94-3 du 3 janvier 1994 " C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière " (limitée aux dépenses de fonctionnement). Il est placé sous la tutelle administrative du ministère de la Culture et est dirigé par un président nommé par décret (Bruno Racine depuis 2007).

Trois conseils régissent son fonctionnement : le conseil d'administration, le conseil scientifique, le comité technique paritaire.

c) Missions :

- Acquérir toutes les publications éditées dans le pays. La collecte nationale se fait par le système du Dépôt Légal. C'est une loi qui fait obligation aux éditeurs, imprimeurs,

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

producteurs et diffuseurs de déposer un certain nombre d'exemplaires des documents qu'ils diffusent ou produisent.

- Les cataloguer
- Constituer la Bibliographie nationale française
- Conserver tous les documents quel qu'en soit le support -accueillir les publics et communiquer les collections
- Valoriser les fonds patrimoniaux (expositions, prêts...)
- Coopérer avec d'autres grands établissements en France ou à l'étranger
- Etablir des catalogues collectifs permettant de recenser et de localiser les collections : CCfr

d) Services

Il existe trois types de services : -les services administratifs -8 services scientifiques et techniques (dépôt légal ou service des Échanges) -12 départements de conservation et de recherche (imprimés ou monnaies et médailles ou estampes)

e) Personnel

Personnel : 2800 agents, dont 1125 contractuels et vacataires, ainsi que certains métiers très spécifiques = corps des restaurateurs spécialisés, des relieurs, des doreurs...

f) Collections

Quelques chiffres pour donner une idée de la richesse de ses collections en 2011 :

Site Richelieu

- **Cartes et Plans** : 890 000 documents cartographiques et globes (y compris les collections de la Société de géographie)
- **Estampes** : 12 000 000 images (photographies et affiches)

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

- **Manuscrits et xylographes** : 250 000 volumes
- **Monnaies, médailles et antiques** : 530 000 pièces
- **Musique** : 2 000 000 pièces et recueils
- **Livres, périodiques et recueils imprimés** : 2 700 000 volumes
- **Arts du spectacle** Manuscrits, documents iconographiques, maquettes, costumes : 3 millions de documents et objets

Site François-Mitterrand

- **Livres** Fonds patrimoniaux : 10 000 000 volumes Fonds en libre-accès : 575 000 volumes (700 000 à terme)
- **Périodiques** Collections patrimoniales : 350 000 titres
- **Microformes** 76 000 microfilms et 950 000 microfiches
- **Textes numérisés** : près d'1 million d'ouvrages et de fascicules de presse
- **Images numérisées** : 380 000 images, dont 220 000 sur Gallica
- **Audiovisuel** : 50 000 documents multimédia 250 000 Images fixes numérisées 900 000 Documents sonores 90 000 Vidéogrammes

Bibliothèque de l'Arsenal

- Livres et périodiques : 1 000 000 volumes Manuscrits, estampes, cartes, partitions musicales : 120 000 documents

Bibliothèque-musée de l'Opéra

- Livres, périodiques et recueils d'imprimés : 130 000 documents
- Photographies, partitions, estampes, programmes, maquettes de décors, costumes : 240 000 documents spécialisés

Les principaux catalogues (accessibles en ligne)

Catalogue général recense les documents français et étrangers, 12 millions de notices Bases des Archives, manuscrits, enluminures (Mandragore)

- Le catalogue collectif de France (www.ccf.fr.bnf.fr)

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

Projet commun au Ministère de la culture et au ministère de l'éducation, confié pour sa réalisation à la BNF. Le CCF offre la possibilité d'identifier 30 millions d'ouvrages et de périodiques disponibles dans les principales bibliothèques françaises, grâce au rapprochement de trois grands catalogues.

- Catalogue général : les collections imprimées de la BNF

Catalogue du système universitaire : documents du réseau des bibliothèques universitaires et des grands établissements de l'enseignement supérieur

- Base patrimoine : ouvrages datant d'avant 1811 conservés dans les bibliothèques municipales. L'intégralité de plusieurs catalogues de BM (Montpellier, Annecy, Limoges, Rennes, Marseille,..) est accessible.

Le CCF contient aussi un répertoire national de 4000 bibliothèques et centres de documentation (adresses, spécialités, modalités de prêt) Propose aussi un service de fourniture à distance soit par le prêt entre bibliothèques ou reproduction.

- La Bibliothèque numérique GALLICA

Bibliothèque patrimoniale numérique, constituées de monographies, périodiques, cartes,.. Livres de droit ; propose des ensembles thématiques, des dossiers, des recherches en texte intégral. www.gallica.bnf.fr/

g) Publics

La bibliothèque François Mitterrand est composée de 2 niveaux superposés : un niveau chercheurs (1800 places, en rez-de-jardin) et un niveau tous publics (1600 places en haut-de-jardin)

A chaque niveau, les salles de lecture sont réparties en cinq départements 1 = audiovisuel 2 = histoire et sciences humaines 3 = droit, économie et politique 4 = sciences et techniques 5 = littérature et art

La bibliothèque générale, ouverte à toute personne de plus de 16 ans, propose environ 250 000 volumes et 3000 titres de périodiques en libre-accès. Elle reçoit en moyenne 2300 lecteurs chaque jour.

La bibliothèque de recherche, d'accès réservé aux chercheurs, permet de consulter la totalité des fonds patrimoniaux conservés dans les magasins notamment les documents issus du dépôt légal, ainsi qu'une collection en libre-accès de 300 000 volumes et 3600 périodiques environ. Elle

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

accueille en moyenne 1000 lecteurs par jour. Les autres sites (Richelieu, Opéra Arsenel,..) accueille environ 300 usagers par jour, plutôt des chercheurs et des professionnels (art, édition, spectacles,..)

La Coopération nationale et internationale

La BNF a une fonction déterminante de tête de réseau pour l'ensemble des bibliothèques et particulièrement celles d'études et de recherche. Elle pilote le -Dépôt légal -La Bibliographie nationale française rassemble les notices bibliographiques des documents édités ou diffusés en France, et reçus par la BnF au titre du dépôt légal. Ces notices sont mises à disposition des professionnels. -Pôles associés : des conventions de coopération sont passés avec 150 institutions de tout type pour former le réseau des Pôles associés (BM, BDP, SCD, archives...). Ce réseau de partage documentaire, d'accès aux ressources bibliographiques et aux documents eux-mêmes se traduit par l'obligation de participer au CCFr (catalogue collectif de France) et au prêt entre bibliothèques. Dans le cadre de cette coopération, la BNF a financé des actions de conversion rétrospective de catalogues de plusieurs BM et BU. -Formations et journées professionnelles -Action internationale : formation, normalisation,, ...

Les bibliothèques universitaires

Les BU sont des bibliothèques d'étude et de recherche. Le **décret n° 2011-996 du 23 août 2011 définit leurs missions** (extraits): « 1° Mettre en œuvre la politique documentaire, coordonner les moyens et évaluer ; 2° Accueillir les usagers et les personnels, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université ; 3° Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support . »

a) Histoire

Pour suivre la rapide augmentation du nombre d'étudiants (de 150 000 en 1950, on en dénombre 650 000 en 1970 et plus de 2 millions en 2004) un vaste plan de construction de bibliothèques universitaires est mis en place entre 1955 et 1975, puis interrompu pendant plus de dix ans. En 1988, le rapport Miquel dénonce la grande misère et le retard de développement des bibliothèques universitaires françaises par rapport aux BU européennes et américaines.

Le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur est constitué par

- -100 BU dont la **Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg** réparties sur 511 sites
- -Des bibliothèques de grands établissements scientifiques : **bibliothèques de l'Académie nationale de médecine, de l'Institut de France, Collège de France, du Musée de l'Homme et du Muséum national d'histoire naturelle et les bibliothèques Mazarine et byzantine, ...**
- -4 INSA **Instituts national des sciences appliquées (Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse)**

Les BU sont des services de l'université et sont financés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et plus particulièrement de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTERD)..

b) Public

En 2008, les bibliothèques universitaires ont accueilli 1 178 000 lecteurs. Le nombre d'entrées s'établit à plus de 59 millions. Les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 57 heures par semaine et 245 jours par an. Les lecteurs disposent de 111 300 places assises. Plus de 15 600 000 documents ont été prêtés soit 13 par lecteur.

c) Personnel et budget

En 2008 :

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

5 310 emplois sont affectés aux bibliothèques universitaires, soit plus de 3 agents pour 1000 étudiants.

L'état répartit une dotation de fonctionnement selon le nombre d'étudiants inscrits. Le budget de fonctionnement atteint 167 M€ dont 102,4 M€ ont été consacrés à l'achat de documentation.

d) Collections

Les bibliothèques universitaires offrent à leurs lecteurs :

- plus de 29 millions de livres
- 500 300 titres de périodiques
- 141 000 abonnements en cours.
- 92 500 documents numériques
- 2 200 bases de données

e) Le réseau des bibliothèques universitaires

Pour améliorer l'efficacité du fonctionnement et des services, les bibliothèques universitaires collaborent au niveau national avec plusieurs outils.

-Le **SYSTEME UNIVERSITAIRE DOCUMENTAIRE, SUDOC** (www.sudoc.fr) est un catalogue collectif, un outil de catalogage partagé, un réservoir de notices, un service de gestion des prêts de document à distance. –

Le Consortium Couperin www.couperin.org

Association créée en 1999, rassemble la totalité des SCD et des bibliothèques de recherche (CNRS, Inserm, ...) Son but est de mutualiser les ressources humaines et financières pour souscrire à moindre coût les abonnements aux revues numériques et aux bases de données.

Les Cadist (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) Créés en 1980, les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (**CADIST**) constituent un réseau documentaire spécialisé et structuré, au service de la recherche. Gérés par des grandes bibliothèques universitaires (Sorbonne, Cujas, BIUM, BNUS...) ou de grands établissements (Muséum d'Histoire Naturelle...), ils couvrent une trentaine de champs disciplinaires et assurent l'acquisition et la conservation d'un exemplaire au moins de tout document français et surtout étranger (95% des acquisitions) relevant de leur discipline (livre, périodique, thèse, carte, microforme...) ainsi que la fourniture rapide (de l'original ou d'une reproduction) par le prêt entre bibliothèques.

La Bibliothèque publique d'information

Établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, la Bpi est administrée par un conseil d'administration (Le Président du centre Georges Pompidou Alain Seban) sous l'autorité d'un directeur (actuellement vacant).

a) Mission

"Offrir à tous (...) en libre accès, un choix constamment tenu à jour de collections françaises et étrangères de documents d'information générale et d'actualité (...) constituer un centre de recherches documentaires en liaison avec d'autres bibliothèques et établissements culturels". Ouverte depuis le 2 février 1977, c'est une bibliothèque :

- **Publique**

Elle est ouverte à tous, sans discrimination ni formalités, tous les jours de l'année sauf le 1er mai et les mardis, 62 heures par semaine.

- **Encyclopédique**

Les fonds couvrent tous les domaines de la connaissance classés en CDU, et sont constamment réactualisés. Il n'y a pas de fonds ancien à la Bpi, ni d'accroissement notable des collections depuis l'ouverture. Chaque année, le nombre des éliminations est équivalent au nombre des acquisitions (environ 15 000 volumes).

- **Multimédia**

Les collections comprennent : des livres, des périodiques, des cartes, des plans, des partitions musicales, des cassettes audio et vidéo, des disques compacts, des diapositives recopiées et présentées sur vidéodisque, des logiciels d'auto-formation regroupés dans une logithèque, un laboratoire de langues, des programmes de télévision étrangère reçus par satellite, des cédéroms pratiques (code de la route, plomberie), culturels ou bibliographiques.

- **En libre accès sans prêt à domicile**

Presque tous les documents sont à la disposition du public. On constate statistiquement que les trois quarts des lecteurs cherchent directement sans utiliser le catalogue ni recourir aux bureaux de renseignements et d'information. Tous les documents dans les rayonnages sont en consultation sur place uniquement.

b) Publics

En moyenne 4953 entrées par jour, dont 60% d'étudiants d'Île-de-France, 50 000 visiteurs mensuels du site internet <http://www.bpi.fr>

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques
Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

Elle offre 2134 places assises sur 10400 m2 de surface, 10 bureaux d'information à la disposition du public,

14 kilomètres de rayonnages, 439 postes informatiques dont :

148 postes multimédia, 64 postes d'accès libre à Internet, 10 postes de serveurs d'impression, 1 espace autoformation (120 cabines de consultation), 1 espace musique (40 postes), 2 postes dédiés à l'utilisation du logiciel Music Lab développé par l'IRCAM ... et 5 cabines équipées d'appareils de reproduction en Braille, d'enregistrement sonore ou de lecture, pour mal voyants.

c) Personnel et budget

240 agents permanents fonctionnaires d'état et environ 60 vacataires (contrat de 6 mois) pour le reclassement quotidien des collections et le renseignement des lecteurs aux heures de pointe.

En 2004, 1,6 million d'euros pour les acquisitions (de 15000 à 20000 documents imprimés et multimédia), et 250 000 euros de dépense de reliure.

d) Collections

Documents en 2010

350 000 livres, 2500 titres de revues et périodiques, 1900 partitions, 20000 microfilms (745 titres de périodiques), 2000 documents sonores parlés, 3000 films documentaires et d'animation, 7000 cartes et plans et 1500 méthodes de langue pour apprendre 230 langues différentes, 230 titres de cédérom de référence et multimédia, 15000 dossiers de presse, 11 chaînes de télévision, 3000 documents électroniques, des archives sonores (débat, séminaires...), 550 films de la chaîne Arte (Arte VOD).

La bibliothèque des sciences et de l'industrie (BSI)

Bibliothèque publique scientifique, technique et industrielle entièrement informatisée, la bibliothèque des sciences et de l'industrie (anciennement médiathèque de la cité des Sciences ou médiathèque de la Villette) a ouvert en mars 1986, sous la double tutelle du Ministère de l'industrie et du Ministère de la recherche.

Elle propose sur tous supports d'information un fonds scientifique et technique, en libre accès classé en différents pôles thématiques : « médecine et santé », « sciences du vivant et de la terre », « sciences exactes et appliquées », « techniques industrielles », « métiers et vie professionnelle », « loisirs et vie pratique », « histoire, sociologie, philosophie, didactique et muséologie des sciences et techniques », Sciences et société ». La BSI a élaboré son propre outil de classement (ni CDU, ni Dewey)

a) Collections

300 000 livres, 2700 revues classés par grands thèmes : Univers, Chimie, Homme corps humain, Santé et société, Électronique... 3000 documents audiovisuels consultables sur 60 postes. 1300 logiciels éducatifs 250 cédéroms et sites d'autoformation Des bases de données (dictionnaires et encyclopédies, presse...) Des ressources en ligne (dossiers documentaires, sélection de sites internet...) 170 consoles audiovisuelles de consultation et 70 terminaux d'interrogation du catalogue. Emprunt de livres numériques (possibilité de télécharger deux livres pour une durée de 14 jours) Le prêt à domicile coûte 20 euros par an.

b) Particularités

-La salle Louis Braille pour aveugles et mal voyants offre un système informatique de transcription en braille et de lecture vocale (voix de synthèse), des loupes, des télé-agrandisseurs, des imprimantes et machines à écrire en Braille... -La didacthèque est une bibliothèque de logiciels éducatifs (1300 titres consultables sur 50 micro-ordinateurs) d'accès gratuit et de nécessitant aucune formation en informatique. -La médiathèque des enfants, de 3 à 14 ans qui leur propose des livres scientifiques à consulter sur place ou à emporter, des livres d'images et des albums, des jeux éducatifs, de société, de stratégie, des puzzles, ainsi que de nombreux films et documentaires, et des logiciels éducatifs. -La médiathèque d'histoire des sciences propose un fonds ancien de 80 000 livres et 1500 revues. Cet espace est réservé aux personnes justifiant d'une recherche universitaire ou personnelle en histoire des sciences et des techniques. -Elle propose également trois espaces d'information spécialisée : un sur la santé, un autre sur les métiers et un troisième, le « carrefour numérique » sur les TIC, avec démonstration et autoformation de logiciels.

Dans des locaux de 8000 m² et avec l'aide de 160 bibliothécaires et documentalistes, la bibliothèque accueille 4000 lecteurs par jour environ, ainsi que de nombreux écoliers et

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques
Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

collégiens de 9 à 14 ans, dans le cadre de visites thématiques ou d'ateliers documentaires. Elle est ouverte tous les jours de 12 h à 20 h, sauf le lundi et les jours fériés.

Site internet :

<http://www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bis/contenu/c/1239022145681/connaitre-la-bibliotheque/>

Bibliothèques scolaires

a) Les BCD : bibliothèques centre de documentaire

En France, le développement des bibliothèques des écoles primaires a deux objectifs définis par l'arrêté du 1er juin 1862 : -objectif pédagogique : prêter des livres scolaires aux élèves -objectif d'éducation populaire : proposer aux familles des ouvrages d'imagination dont la lecture serait profitable. Il faudra pourtant attendre la fin de la 2e guerre mondiale et le développement des méthodes actives pour voir le renouveau des bibliothèques scolaires, et vingt ans encore pour voir la création des premières BCD (Bibliothèque centre documentaire). Une circulaire ministérielle de 1973 prévoit un centre documentaire dans chaque nouvelle construction) avec le projet pédagogique d'éveiller le plaisir de lire et d'initier à la recherche documentaire grâce à un fonds varié et important. Depuis les lois de décentralisation, les communes prennent en charge les locaux et le budget de fonctionnement. Actuellement 70% des écoles sont pourvues d'une bibliothèque. Les personnels enseignants gèrent le fonctionnement souvent en lien avec la bibliothèque municipale.

b) Les CDI : centres de documentation et d'information

Dans les lycées et les collèges, à partir des années 1970, le ministère de l'Éducation Nationale décide de doter chaque établissement d'un centre documentaire, appelé CDI (Centre de documentation et d'information). Aujourd'hui, 100 % des lycées et des collèges en sont pourvus. Ils sont souvent gérés par un documentaliste possédant un CAPES de documentation ou un enseignant possédant un CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire). Pour le fonctionnement des CDI, les crédits sont pris sur ceux de l'établissement ; quant à l'équipement, il concerne les Conseils généraux et régionaux (pour les lycées). On a pu étudier et classer par ordre d'usage les quatre fonctions principales des CDI.

1. La documentation scolaire en rapport avec l'enseignement qui entraîne la consultation effective des documents proposés par le CDI
2. Un lieu de travail : le CDI a un rôle de salle d'étude sans consultation de document
3. La lecture libre au CDI, dans un but de distraction ou de culture
4. Un foyer où les élèves se retrouvent sans travailler ni consulter de documentation.

Le site Savoirs CDI [savoircdi.cndp.fr/] rassemble des informations utiles sur la gestion des petites bibliothèques.

Bibliothèques spécialisées et centres de documentation

Dans les grandes bibliothèques encyclopédiques, ont toujours existé des fonds spéciaux ou spécialisés. Exemples :

- Le fonds nordique (littérature scandinave) à Ste Geneviève
- Le département des Arts du spectacle de la BNF
- La bibliothèque du Saulchoir (Sciences chrétiennes)...

Chaque organisme crée sa propre bibliothèque : Unesco, Sénat, Nations-Unies, Assemblée Nationale, centres culturels, musées, industries, ministères, ambassades... Certaines sont aussi au service de l'enseignement et de la recherche : Muséum, Musée des Arts et traditions populaires, École des langues orientales.

Ces bibliothèques spécialisées ont été créées surtout depuis le 19^e siècle, en raison de l'éclatement des sciences de base en disciplines diverses, ceci ayant entraîné la création de bibliothèques de haute spécialisation, dans le domaine des sciences exactes mais aussi dans celui des techniques. D'autre part le développement accéléré de la recherche industrielle entraîne la multiplication des centres de documentation spécialisés.

Leurs situations sont hétérogènes mais pour la majorité, ce sont des unités de petite taille. La dimension patrimoniale les distingue des centres de documentation, complètement axés sur la collecte, la gestion et le traitement d'une information sectorielle.

a) Caractéristiques

L'accent est mis sur l'exploitation et l'utilisation des documents avec le maximum de rapidité et d'efficacité (la documentation est très vite périmée dans certains secteurs).

- l'information se trouve principalement dans les périodiques (nécessité de constituer des dossiers documentaires constamment tenus à jour)
- l'informatisation est de rigueur pour l'acquisition, le catalogage et l'indexation des documents, ainsi que l'interrogation des bases de données en mode conversationnel.

Très tôt est apparue la nécessité de s'organiser en réseaux (nationaux ou internationaux). Ces réseaux centralisent les opérations de recherche documentaire principalement dans les domaines bibliographiques et catalographiques.

L'un des plus importants à cet égard est le centre de documentation scientifique et technique du CNRS, l'INIST dont les bases de données Francis et Pascal reposent sur une bibliothèque de plus de 16000 périodiques courants (dont 4000 en sciences humaines, ainsi que des thèses, des

rapports de conférences et de congrès). L'INIST traite ainsi plus de la moitié de l'accès au document primaire en France. Site de l'INIST : <http://www.inist.fr/spip.php?rubrique7>

Pour retrouver une bibliothèque, un centre de documentation ou un fonds spécialisé Sur la région parisienne Oriente express, www.bpi.fr

Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation www.ccr.bnf.fr

Sudoc <http://www.sudoc.fr>

b) Évolution des systèmes documentaires

Particulièrement pour l'information scientifique et technique, on voit apparaître de nouveaux modes d'accès aux sources documentaires informatisées par le raccordement à des réseaux internationaux, EARN (European Academic Research Network), et RENATER (réseau national pour la technologie, l'enseignement et la recherche) qui fédère les réseaux informatiques des Universités et des grandes écoles. Les personnels qui gèrent ces nouveaux modes de transfert de l'information rassemblent des gestionnaires de documents primaires, des médiateurs, des bibliothécaires multimédia et des spécialistes des sciences de l'information, des concepteurs et des analystes de système informatiques et des juristes pour régler les problèmes de droits des produits dérivés de la recherche.

c) Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger

Ces 400 bibliothèques peuvent entrer dans cette catégorie de bibliothèques spécialisées soit par la particularité du fonds, soit par le lectorat : francophones du pays, étudiants en cours d'apprentissage de la langue, français habitant ou travaillant dans le pays considéré. En effet, elles acquièrent et proposent en consultation et en prêt des documents d'information multimédia sur la France contemporaine, en français ou dans la langue principale de chaque pays. Mais les classifications ont leurs limites, [Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger sont](#) souvent considérées comme des bibliothèques de lecture publique car elles sont ouvertes à tous les publics et leurs collections sont d'un niveau très accessible..

Les bibliothèques de lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique regroupent toutes les bibliothèques de culture, de loisirs, de distraction et de formation individuelle, qu'elles soient financées par des fonds publics ou privés. Elles desservent gratuitement une collectivité et sont ouvertes à l'ensemble de ses membres. Certaines concernent une catégorie spécifique d'utilisateurs : enfants, militaires, malades, prisonniers, employés d'une entreprise. Exemples : bibliothèques municipales, départementales de prêt, d'associations, d'hôpitaux, de prison, de comité d'entreprise... Les lois de décentralisation de 1983 et 1984 ont établi les responsabilités des différentes collectivités territoriales en matière de bibliothèques :

- la commune est responsable de la création et du fonctionnement d'une bibliothèque municipale, même si aucune loi en France n'oblige une commune à créer une bibliothèque ;
- le département depuis 1986 a la responsabilité des bibliothèques départementales de prêt ;

a) Bibliothèques municipales

Statut

Les bibliothèques municipales (BM) sont des services municipaux intégrés à l'administration communale. Le maire et le conseil municipal fixent le budget annuel, recrutent le personnel (fonctionnaires de collectivités territoriales) et établissent le règlement de la bibliothèque.

Missions

Faciliter à tous l'accès à l'information, à la formation et à la culture. Et donc présenter en libre accès un fonds encyclopédique, sur toutes sortes de support à son public (celui-ci habitant, étudiant ou travaillant dans la ville ou dans sa banlieue).

Fonds

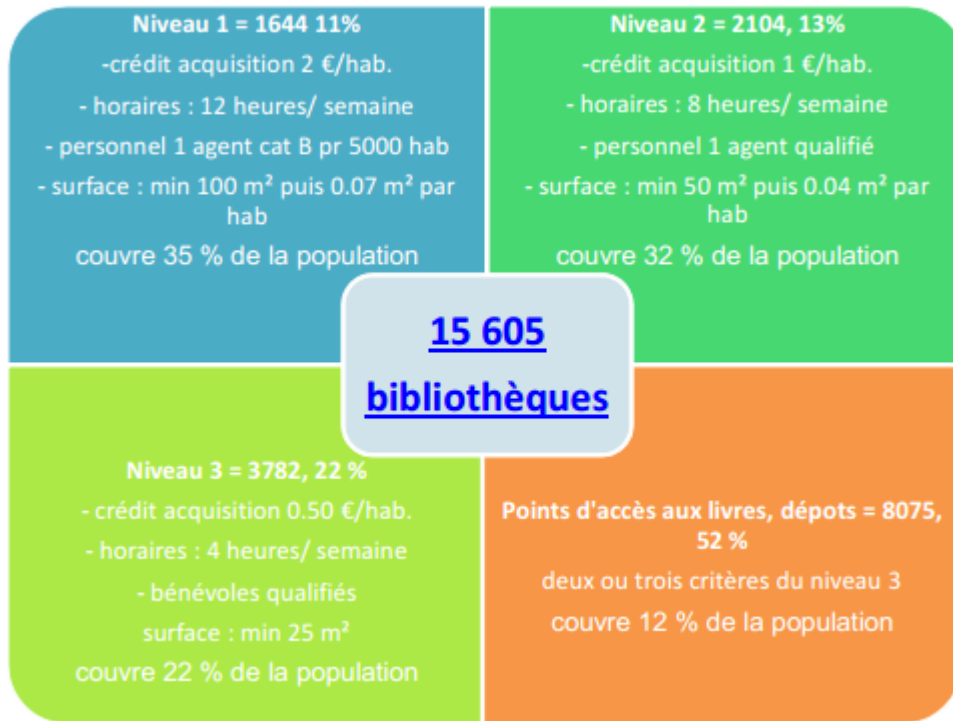
Parfois, ce fonds encyclopédique est complété d'un fonds spécialisé concernant soit :

- L'histoire de la ville ou de la région
- Une célébrité locale (dans la ville natale de J. Verne, ou de Pasteur)
- Une spécificité locale, artisanale, industrielle ou culinaire... Ces fonds locaux sont alors conservés et enrichis comme un fonds patrimonial.

Catégories de bibliothèques municipales

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

Le ministère de la Culture par l'Observatoire de la lecture publique rassemble les statistiques sur les bibliothèques municipales. Il dénombre plus de 15 000 établissements dont la moitié sont de simples points lectures. Il classe les bibliothèques municipales selon 4 niveaux qui dépendent des crédits d'acquisition, des horaires d'ouverture, du personnel et de la surface.



Parmi ces 15 000 bibliothèques, les plus actives sont celles dites de premiers et deuxièmes niveaux, soit environ 4000 villes. Au sein de celles-ci, plusieurs types de bibliothèques se distinguent :

-54 BM classées, qui possèdent d'importants fonds anciens datant des confiscations révolutionnaires, sont dirigées par des personnels d'état ;

-12 BMVR Ces Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale sont implantées dans des villes de plus de 100 000 habitants, offrent des collections dépassant 250 000 volumes, dans un bâtiment de 10 000 m² au minimum. Elles servent de tête de réseau, au niveau régional, pour les bibliothèques de lecture publique de leur voisinage géographique.

Collections

En 2010, Les bibliothèques possèdent en moyenne 33 866 documents. 58% ne proposent que des livres. En moyenne, elles achètent 1 632 livres imprimés, 213 disques, 129 vidéos soit un budget de 29000 euros par établissement. 90% proposent des accès à internet

Publics

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques

Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

Environ 16,6 % (contre 17,35 % en 2004) de la population desservie

Prêt

Le nombre moyen de prêts par établissement est de 53 346 documents soit 35 prêts par adhérent.

Ouverture :

Excepté dans les grandes villes, les durées d'ouverture dépassent rarement 20 heures par semaine, en moyenne

Source DLL, BM BDP, données 2010, in « chiffres clés de la culture 2013 », Ministère de la Culture :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-douvrages/Chiffres-cles-statistiques-de-la-culture/Chiffres-cles-2013>

b) Bibliothèques départementales de prêt

Enigmatiques BDP, puisqu'elles ne sont pas ouvertes au public mais travaillent pour un réseau de bibliothèques dans les communes de moins de 10 000 habitants. Elles ont été créées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 et dépendaient de la Direction du livre et de la lecture jusqu'en fin 1985. Il en existe une par département donc 97 au total comprenant tous les départements métropolitains et d'outre-mer, sauf Paris et ses trois départements limitrophes. Depuis les lois de décentralisation, la responsabilité des BDP a été transférée au président du Conseil général de chaque département. Mais l'activité technique des BDP demeure soumise au contrôle de l'État— via l'Inspection des Bibliothèques — et chacune doit envoyer un rapport annuel d'activité au préfet de département.

Rôle

Desservir les communes de moins de 10 000 habitants soit par bibliobus de prêt direct, soit par dépôts dans des petites bibliothèques municipales pour compléter les fonds de celles-ci, soit dans des bibliothèques-relais ou auprès de publics particuliers : écoles, foyers culturels, maisons de retraite... en proposant exclusivement leurs documents. Elles desservent plus particulièrement les bibliothèques de niveau 3 et 4 (voir schéma plus haut) soit près de 12000 établissements. Elles diffusent ainsi 19,5 millions de documents dont 1 million de documents sonores et de vidéos. Les BDP assurent des fonctions de formation auprès des bénévoles qui assurent le fonctionnement des points lecture.

Public et collections

Le territoire à couvrir comprend 30 000 communes de moins de 10 000 habitants, où vivent près de 50% de la population française.

Avec 24,2 millions d'imprimés, 2,4 millions de documents sonores, 532 000 cassettes vidéo et DVD, et 104 000 cédéroms, les BDP desservent des bibliothèques mais aussi des écoles et des collèges dont elles complètent les collections.

Elles utilisent 700 bibliobus et camionnettes pour les dépôts. La fréquence des « tournées » varie entre 2 fois par mois dans certains quartiers excentrés dépourvus de bibliothèque en dur, à trois fois par an pour fournir les bibliothèques rurales. Toutes sont informatisées.

Les BDP évoluent vers des centres de ressources départementaux pour le développement de la lecture publique en zone rurale, avec des aides à la création de bibliothèques relais. Les dépôts sont en diminution.

Site internet de l'association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt : <http://www.adbdp.asso.fr>

c) Bibliothèques d'associations

Elles sont très disparates, parfois isolées, parfois intégrées dans un réseau structuré comme le réseau " Culture et bibliothèques pour tous", qui regroupe 1500 bibliothèques en 89 associations départementales, réunies en Union Nationale.

L'exemple de "Culture et bibliothèques pour tous "

Principes de fonctionnement :

- Les crédits viennent des inscriptions payantes des lecteurs, des recettes sur le prêt de livre (1 à 2 euros selon la nouveauté de l'ouvrage) et parfois de subventions.
- Le personnel est exclusivement composé de bénévoles.
- Leurs locaux sont petits mais bien situés en centre ville.

Les autres bibliothèques d'associations sont installées dans des foyers ruraux, des associations de jeunesse ou d'éducation populaire. Elles sont très hétérogènes, mais présentent des traits communs : superficie très modeste, prêt à domicile, ressources par location d'ouvrages, manque de personnel qualifié, et difficulté de gestion. Ces bibliothèques reçoivent parfois un appui extérieur d'une BM ou d'une BDP ou encore une subvention communale ou départementale pour offrir un service de lecture satisfaisant.

d) Bibliothèques d'entreprises

Leur histoire remonte au milieu du 19e siècle, à l'initiative des patrons de l'industrie, des compagnonnages ouvriers et plus récemment des syndicats. Ce type de bibliothèque destinée à l'ensemble du personnel de l'entreprise relève presque toujours de l'autorité du Comité d'entreprise, et très exceptionnellement de la direction elle-même. Il existerait environ 3500 bibliothèques pour 36000 comités d'entreprise (CE), principalement dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Budget

Il dépend de 2 facteurs : le pourcentage de la masse salariale qui représente le budget du comité d'entreprise, et le pourcentage du budget du CE pour la bibliothèque. En règle générale, le prêt est toujours gratuit. Les locaux sont extrêmement divers tant par leur dimension que par leur agencement. Le meilleur emplacement semble être la proximité de l'entrée ou de la cantine. Et le personnel est souvent employé à temps partiel et peu formé.

Collections et public

Malgré une très grande disparité dans les collections, les livres des bibliothèques de comités d'entreprise se comptent par millions, des DVD sont fréquemment proposées, et le taux de fréquentation représente 20 % des salariés qui apprécient la présence, sur leur lieu de travail de ces documents variés.

e) Bibliothèques de prisons

La présence d'une bibliothèque constitue un véritable enjeu pour la réinsertion des détenus dont le niveau scolaire moyen est généralement faible et auprès de qui l'illettrisme est très fréquent. En France, une circulaire interministérielle de 1992, définissant le fonctionnement des bibliothèques et le développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires, a enclenché un processus de déploiement des bibliothèques en prisons.

Les 191 établissements pénitentiaires sont dotés d'une bibliothèque accessible. La surface moyenne est de 40 M² -environ

8 ouvrages par détenu, les collections ne sont assez diversifiées (manque de revues, multimédia, livres en langues étrangères,..) Même s'il y eut une nette amélioration depuis 10 ans on constate de grandes disparités liées à un manque dans la définition des compétences : la mise en œuvre des bibliothèques relève d'un partenariat qui associe l'administration pénitentiaire, les collectivités locales, les Drac, le Centre National du Livre et des associations.

Pour en savoir plus : La page « Culture et justice » sur le site du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/justice/index.htm>

f) Bibliothèques d'hôpitaux

En France les réseaux d'offre de lecture à l'hôpital sont de quatre types :

-la lecture publique, en convention avec les collectivités territoriales : les villes de Nîmes ou de La Rochelle, par exemple, mettent à la disposition de l'hôpital du personnel pour la bibliothèque, qui constitue une véritable annexe de la bibliothèque municipale. <http://bibliotheque.nimes.fr/>

Mediadix Techniques documentaires et gestion des médiathèques
Cours de bibliothéconomie 2. Typologie des bibliothèques

-la lecture publique avec des fonctionnaires hospitaliers : comme le réseau de l'Assistance publique Hôpitaux de Paris, constitué de professionnels de la documentation qui gèrent des bibliothèques (24) ouvertes à l'ensemble de la communauté hospitalière : personnel et patients. Selon les lieux, un service « ambulante », de prêt de documents à l'aide d'un chariot est proposé aux patients ne pouvant se déplacer.

-le réseau associatif, largement dominé par la Fédération nationale des associations de bibliothèques en établissement hospitalier (FNABEH), reposant exclusivement sur le bénévolat. Voir

<http://www.fnabeh.org/>

-les réalisations culturelles des fondations privées (Fondation de France, Hachette, Fondation des hôpitaux de Paris) qui comprennent très souvent une bibliothèque. Celle-ci est alors gérée par du personnel de l'hôpital, mis à disposition, ou du personnel employé directement par l'association.